



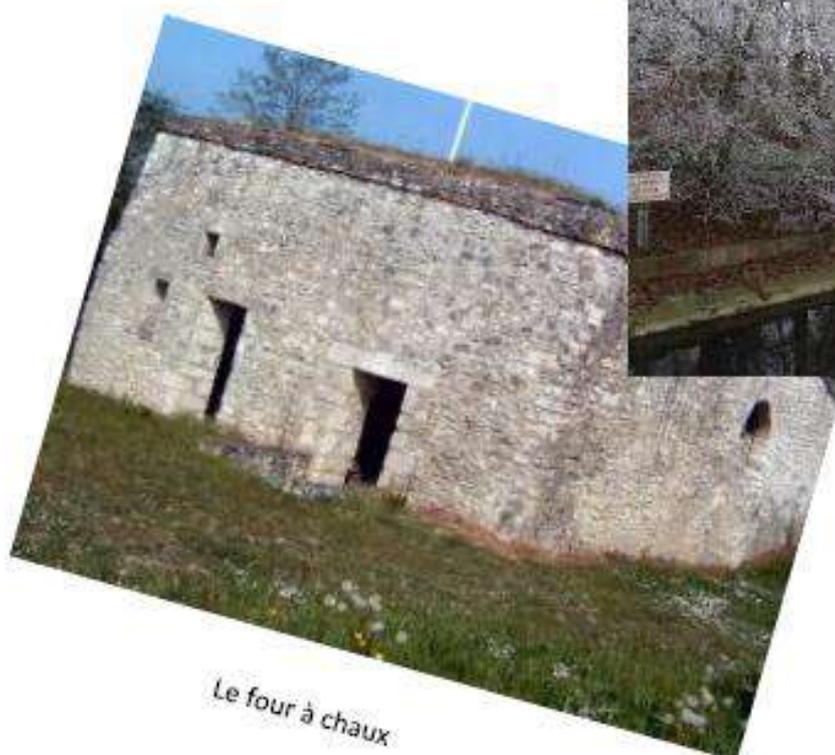
COMMUNE DE VILLIERSFAUX



La Pierre Sorcière



La fontaine



Le four à chaux

Bulletin Municipal 2021 - 2022

Le mot du Maire

Villiersfauxois et Villiersfauxoises,

La situation actuelle compliquée pèse sur le moral de beaucoup. Restons positifs et gardons l'espoir que prochainement nous retrouvions un quotidien moins contraignant et que la vie reprendra ses droits.

La commune a, malgré tout, réalisé au cours de cette année 2021, différents travaux d'investissement, dont vous trouverez le détail dans la page « Principales décisions du conseil municipal ».

Nous avons acquis un défibrillateur (obligatoire au 1^{er} janvier 2022 pour les établissements recevant du public). Il est installé dans la cour de la mairie et accessible à tous.

Pour l'année 2022, de gros investissements sont prévus, notamment pour notre église, qui se dégrade de jour en jour. Des travaux de réfection de voirie de la VC N°9 sont programmés.

Ces travaux urgents doivent être effectués au cours du 1^{er} semestre 2022.

La commune a créé un site internet. Vous y trouverez tous les renseignements et réponses aux questions que vous pouvez vous poser (mairie, enfance et jeunesse, cadre de vie, infos utiles) :

villiersfaux.fr

N'hésitez pas à le consulter !

De nouvelles directives sont publiées régulièrement sur :

- ✚ les élections notamment sur le vote par procuration et les inscriptions sur les listes électorales,
- ✚ la commune de Villiersfaux sera commune pilote pour le nouveau plan comptable qui devra être mis en place par tous en 2023, la dématérialisation des délibérations, arrêtés et budgets.
- ✚ Depuis le 1^{er} janvier 2022, les administrés peuvent déposer, s'ils le souhaitent, les demandes de permis de construire, de déclaration préalable, de façon dématérialisée sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme « GNAU ».
- ✚ Et bien d'autres sujets.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne année 2022, placée sous le signe de la santé et du bonheur.

Le Maire, Sylvie NORGUET



Principales décisions du conseil municipal

Travaux Eglise

En partenariat avec M. Barthel, DPLG, nous avons élaboré le dossier concernant les gros travaux à effectuer à l'église. Des demandes de subventions ont été déposées auprès du Conseil Départemental, de l'Etat, de la Direction des Affaires Culturelles, de la Fondation du Patrimoine et de la Sauvegarde de l'Art Français. Le coût estimé est de 333 000 € HT. L'Etat et le Conseil Départemental attribuent 200 000 € de subvention. La consultation pour la mise en concurrence des entreprises sera effectuée au mois de janvier 2022.

Travaux cantine

Dans le cadre du plan de relance « 1000 chantiers pour nos artisans », le conseil départemental propose aux communes une aide pour les travaux d'investissement à hauteur de 50% dans la limite de 5000 €. Des travaux de bardage à la cantine sont effectués.

Travaux cimetière

Avec cette même aide, la commune a refait les piliers et remplacé le portail du cimetière.

Travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Fontaine

La commune a déposé des dossiers de demandes de subvention au Conseil Départemental, à la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois concernant ce dossier. Le SIDELC subventionne certains travaux à 60%. Le coût des travaux pour la commune 50.000 €, après versement des subventions le reste à charge de la commune est de 20.000 €.

En 2022, la réfection de la voirie est prévue. La consultation des entreprises sera lancée en janvier 2022. L'estimation des travaux est de 75 000 € HT.

Travaux VC N°9 de Villiersfaux à la Tassetière

La VC N°9 de Villiersfaux à la Tassetière va être refaite. L'estimation des travaux est de 120 000 € HT. L'appel d'offre sera lancé en février 2022.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental pour ces travaux.

Autres décisions

Le conseil municipal a adopté le règlement du le cimetière.

Les taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie restent inchangés.

La taxe d'aménagement reste également au taux de 1% à compter du 1^{er} janvier 2022.

Achat d'un défibrillateur, installé en septembre dans la cour de la mairie

Une cartographie et listing des voies de la commune (chemins communaux, ruraux) est élaborée car trop de chemins n'ont pas de numéros.

Achat de 2 horloges astronomiques

Mise en place de la nouvelle comptabilité au 1^{er} janvier 2022. Dématérialisation des budgets et des délibérations.

Signature d'un contrat avec ABC Protection Incendie de Mer pour l'entretien des bornes incendies.

COMMUNE DE VILLIERSFAUX - BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011.Charges à caractère général (16,81%) : 92 800,00 €

012.Charges de personnel (9,07%) : 50 070,00 €

65.Charges de gestion courante (23,47%) : 129 569,00 €

Autres charges (5,31%) : 29 333,00 €

023.Virement en investissement (45,33%) : 250 208,00 €

Total des dépenses : 551 980,00 €

RECETTES

70.Produits des services, ventes (0,36%) : 2 000,00 €

73.Impôts et taxes (16,30%) : 90 000,00 €

74.Dotations et participations (7,27%) : 40 150,96 €

75.Autres produits de gestion (0,36%) : 2 000,00 €

002.Résultat antérieur reporté (75,70%) : 417 829,04 €

Total des recettes : 551 980,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

20,21,22.Acquisitions (43,57%) : 205 000,00 €

23.Travaux (20,83%) : 98 000,00 €

Autres dépenses ou particip. (35,60%) : 167 478,00 €

Total des dépenses : 470 478,00 €

RECETTES

10.Dotations, réserves (4,25%) : 20 000,74 €

13.Subventions d'équipement (15,30%) : 72 000,00 €

Autres recettes et créances (21,54%) : 101 333,00 €

021.Autofinancement (53,18%) : 250 208,00 €

001.Excédent reporté (5,73%) : 26 936,26 €

Total des recettes : 470 478,00 €

ECOLE MATERNELLE « LA FONTAINE »

Pour l'année scolaire 2021 / 2022, l'unique classe de maternelle accueille 20 élèves de la petite section à la grande section (4 en petite section, 8 en moyenne section et 8 en grande section).

Le personnel scolaire :

Mme MERCIER Sylvia au poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)

Mme MOUTEAU Pascale, au poste de cantinière jusqu'en décembre 2021

Mme Sylvie CLERC, accompagnatrice de car, agent de service et cantinière à partir de janvier 2022

Mme RENIER Isabelle, enseignante et directrice

Représentants de parents d'élèves élus :

Monsieur ARDILLON Julien (Titulaire)

Madame CANDAT Maude (Suppléante)

Remerciements à la mairie de Villiersfaux, à l'Amicale Laïque, au SIVOS et aux mairies du RPI pour leur investissement et participation aux nombreux projets.

***Le personnel et les enfants de Villiersfaux
vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022.***



Hiver février 2021



Nettoyons la nature, septembre 2021



Découverte de marionnettes avec Cécile Hurbault



Spectacle de violoncelle de Camille

Quand l'art s'invite à l'école...



A la manière de Nikki de Saint Phalle



A la manière de Frida Kahlo



A la manière de Fernand Léger



A la manière de Jackson Pollock



Les arbres et l'art



Chanson pour les enfants l'hiver

Dans la nuit de l'hiver
Galope un grand homme blanc
C'est un bonhomme de neige
Avec une pipe en bois,
Un grand bonhomme de neige
Poursuivi par le froid.

Il arrive au village.
Voyant de la lumière,
Le voilà rassuré.

Dans une petite maison
Il entre sans frapper ;
Et pour se réchauffer,
S'assoit sur le poêle rouge,
Et d'un coup disparaît.

Ne laissant que sa pipe
Au milieu d'une flaque d'eau,
Ne laissant que sa pipe,
Et puis son vieux chapeau.

Jacques Prévert



Plan local d'urbanisme intercommunal habitat (PLUiH)

Un projet politique communautaire pour l'aménagement du territoire et le développement de l'habitat !

C'est à la communauté d'agglomération Territoires vendômois que revient la mission de donner le cap en matière d'aménagement de son territoire. Compétente depuis sa création en 2017 en lieu et place des communes, elle a lancé, début 2019, l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat (PLUiH) sur les 65 communes qui composent son territoire et dont fait partie Villiersfaux.

Ce document définira un véritable projet politique d'aménagement pour les 10-15 années à venir en matière d'équipement, d'économie, de mobilité, d'habitat, d'environnement etc. Ce projet se traduira d'une part par des règles d'urbanisme qui encadreront les autorisations d'urbanisme (permis de construire, les déclarations préalables, permis d'aménager etc.) délivrées par les maires et d'autre part par un programme d'action en faveur de l'habitat.

Où en sommes-nous ?

Le projet se déroule selon plusieurs grandes étapes. L'étape n°1, le diagnostic de territoire touche à sa fin. Les derniers travaux ont permis aux communes de faire part de leurs projets pour le futur et de concerter les agriculteurs de leur territoire.

Comment puis-je participer en tant qu'habitant ?

La procédure s'accompagne d'une concertation qui est menée tout au long de la démarche. Si vous avez des questions, des demandes, un registre est à votre disposition à la Mairie afin que vous puissiez vous exprimer sur le projet. Vous pouvez également faire un courrier au maire ou au président de l'agglomération territoires vendômois afin que votre demande soit prise en compte avant l'arrêt du projet, courant 2024. Des réunions publiques seront en outre organisées à chaque grande étape. Enfin, vous pouvez suivre l'avancement de la démarche sur le site internet de l'agglomération : www.territoiresvendomois.fr/pluih

Le PLUiH s'appuie la diversité et les spécificités des communes qui composent son territoire :



La CATV aujourd'hui :

- 65 communes
- 18 PLU
- 18 Cartes communales
- 29 au Règlement National d'Urbanisme (RNU)
- La commune de *nom de la commune* est concernée par *un PLU / une carte communale / le RNU*



Pour en savoir plus rendez-vous sur la page internet dédiée: www.territoiresvendomois.fr/pluih



Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte, et rentrés une fois collectés.



Bac bordeaux
TOUS LES MARDIS



Bac jaune
LES MARDIS
SEMAINE B

2022

JANV. 2022	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 2023
S 1	M 1	M 1	V 1	D 1	M 1	V 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1	D 1
D 2	M 2	M 2	S 2	L 2	J 2	S 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2	L 2
L 3	J 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3	M 3	S 3	L 3	J 3	S 3	M 3
M 4	V 4	V 4	L 4	M 4	S 4	L 4	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4
M 5	S 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5	S 5	L 5	J 5
J 6	D 6	D 6	M 6	V 6	L 6	M 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6	V 6
V 7	L 7	L 7	J 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7	S 7
S 8	M 8	M 8	V 8	D 8	M 8	V 8	L 8	J 8	S 8	M 8	J 8	D 8
D 9	M 9	M 9	S 9	L 9	J 9	S 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9	L 9
L 10	J 10	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10	M 10	S 10	L 10	J 10	S 10	M 10
M 11	V 11	V 11	L 11	M 11	S 11	L 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11	M 11
M 12	S 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	V 12	L 12	M 12	S 12	L 12	J 12
J 13	D 13	D 13	M 13	V 13	L 13	M 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	V 13
V 14	L 14	L 14	J 14	S 14	M 14	D 14	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14	S 14
S 15	M 15	M 15	V 15	D 15	M 15	V 15	L 15	J 15	S 15	M 15	J 15	D 15
D 16	M 16	M 16	S 16	L 16	J 16	S 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16	L 16
L 17	J 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17	M 17	S 17	L 17	J 17	S 17	M 17
M 18	V 18	V 18	L 18	M 18	S 18	L 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18
M 19	S 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19	S 19	L 19	J 19
J 20	D 20	D 20	M 20	V 20	L 20	M 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	V 20
V 21	L 21	L 21	J 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21	S 21
S 22	M 22	M 22	V 22	D 22	M 22	V 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22	D 22
D 23	M 23	M 23	S 23	L 23	J 23	S 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23	L 23
L 24	J 24	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24	M 24	S 24	L 24	J 24	S 24	M 24
M 25	V 25	V 25	L 25	M 25	S 25	L 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25
M 26	S 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26	S 26	L 26	J 26
J 27	D 27	D 27	M 27	V 27	L 27	M 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	V 27
V 28	L 28	L 28	J 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28	S 28
S 29	M 29	M 29	V 29	D 29	M 29	V 29	L 29	J 29	S 29	M 29	J 29	D 29
D 30	M 30	M 30	S 30	L 30	J 30	S 30	M 30	V 30	D 30	M 30	V 30	L 30
L 31	J 31	J 31	M 31	V 31	L 31	D 31	M 31	S 31	L 31	S 31	M 31	M 31

Les jours fériés en rouge décalent la collecte au lendemain.

Déchetteries et Plateforme déchets verts

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Danzé	14h - 17h	14h - 17h			14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Morée	9h - 12h		9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Selommes	9h - 12h		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
St Amand Longpré	14h - 17h	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h
St Ouen	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Naveil		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30

* Pas de déchets verts à Naveil et St Ouen

Vendôme et plateforme déchets verts	9h - 12h 14h - 17h / 18H	9h - 12h 14h - 17h30 / 18H	9h - 12h 14h - 17h30 / 18H			
-------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

Sites fermés les jours fériés • Horaires hiver : 1^{er} octobre au 31 mars • Horaires été : 1^{er} avril au 30 septembre

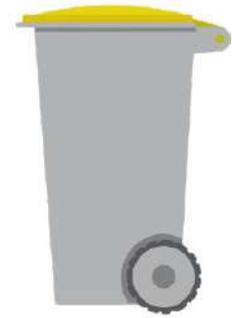


TOUS LES EMBALLAGES

SE TRIENT

ET TOUS LES PAPIERS

SE RECYCLENT !



ValDem met en place l'extension des consignes de tri pour son territoire, et permet ainsi la simplification du geste de tri. Plus besoin de se poser de question : si c'est un emballage, qu'il soit en plastique, en carton ou en métal, il se trie dans le bac jaune !

Les nouvelles consignes de tri

valables à partir du 1^{er} janvier 2022



Bouteilles, bidons et flacons en plastiques



Barquettes, conserves, aérosols, canettes



Tous les emballages en carton



Tous les papiers



Nouveau

Pots, barquettes, films, sacs, sachets, tubes...



Tri efficace

- ✓ Inutile de laver mes emballages, il suffit de bien les vider
- ✓ J'aplatis les bouteilles, cartonnettes, briques alimentaires dans le sens de la longueur
- ✓ Je dépose mes emballages en vrac dans mon bac, sans les imbriquer
- ✓ Je sépare bien les emballages par matière
 - Je retire le film plastique des revues publicitaires
 - Je retire la barquette en plastique de la boîte en carton



Et je mets le tout en vrac dans mon bac jaune



Emballages volumineux

Grands cartons bruns et polystyrène
→ J'apporte en déchetterie



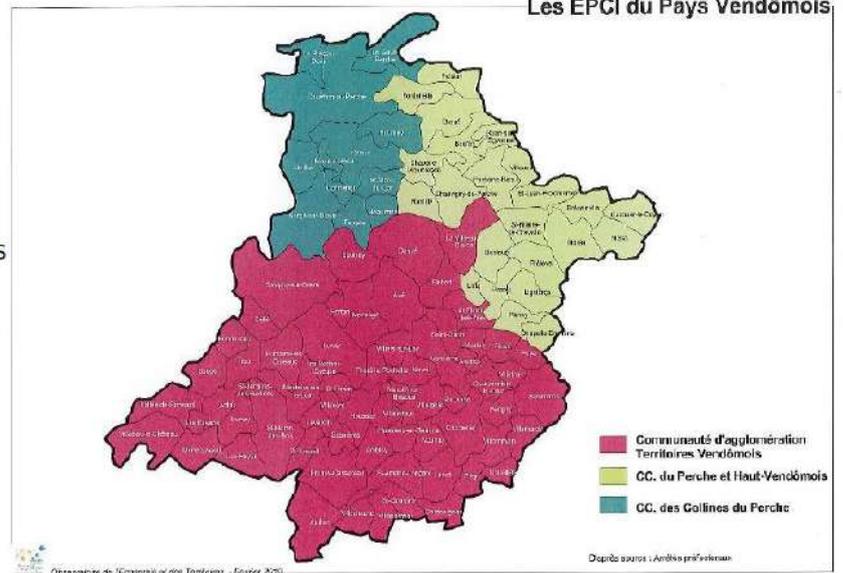
SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Présidente : Claire FOUCHER-MAUPETIT

La composition du Pays Vendômois

- 100 communes du Vendômois :
 - Communauté d'Agglomération Territoires vendômois
 - Communauté des Collines du Perche
 - Communauté du Perche et Haut Vendômois
- Conseil Départemental de Loir-et-Cher



Les programmes financiers du Pays Vendômois

- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) de 2016 à 2022, avec une enveloppe de 9 619 000€
- Le programme européen Leader de 2014 à 2022, avec une enveloppe de 1 034 000€

Les dispositifs du Pays Vendômois

- Le Contrat Local de Santé (CLS) de 2019 à 2022
- La Plateforme Rénover En Vendômois (REV) de 2020 à 2023
- Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) de 2021 à 2024
- Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) de 2021 à 2023
- Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de 2021 à 2026

L'équipe du Pays Vendômois

Laurent PINÉDA

Directeur
Responsable du CRST et
du CRTE

Sabrina BREZOUT

Assistante
Responsable du
secrétariat, de
l'administratif, de la
comptabilité et du
personnel

Romane BRÉGEA

Chargée de mission
Responsable du
programme Leader

Jérôme DESOEUVRE

**Conseiller en Énergie
Partagée**
Responsable de la
plateforme REV

Thomas HUBERT

**Conseiller en Énergie
Partagée**
Responsable du COT
et de la QAI

Oriane MARCADET

Chargée de mission
Responsable du PAT

Graziela PEREIRA

Chargée de mission
Responsable du CLS et
de la PAIS

✉ syndicatmixte@pays-vendomois.org ☎ 02.54.89.12.20

✉ 7 avenue Gérard Yvon – 41100 VENDOME



TRANSPORT À LA DEMANDE

Le transport à la demande dans votre commune

Le transport à la demande est un service à la disposition de tous les habitants de la communauté d'agglomération

Territoires vendômois adapté à vos besoins :
marché, services publics, loisirs, commerces...

Comment réserver

Pour réserver son trajet,
appeler le **02 18 21 21 63**
du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 14h à 18h,
au moins 24h avant son départ.

Tarif

2€ par voyage,
achat du ticket auprès du conducteur

À noter

Le véhicule MOVE vient vous chercher
directement à votre domicile.

Commune de **Villiersfaux**

Mardi après-midi → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 14h30
Départ de Vendôme : 17h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc

Mercredi matin → Montoire

Arrivée à Montoire : 9h30
Départ de Montoire : 11h30
Arrêt Place Clémenceau, complexe sportif Jules Ferry

Mercredi après-midi → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 14h30
Départ de Vendôme : 17h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc

Mercredi après-midi → Montoire

Arrivée à Montoire : 14h30
Départ de Montoire : 17h30
Arrêt Place Clémenceau, complexe sportif Jules Ferry

Jeudi matin → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 9h30
Départ de Vendôme : 11h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc

Vendredi matin → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 9h30
Départ de Vendôme : 11h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc

Samedi matin → Montoire

Arrivée à Montoire : 9h30
Départ de Montoire : 11h30
Arrêt Place Clémenceau, complexe sportif Jules Ferry

Vous avez entre 16 et 25 ans

Vous recherchez un emploi

Vous cherchez un métier, une formation

L'équipe de la Mission Locale vous accompagne dans vos démarches :

Je rencontre un professionnel qui m'écoute et me conseille

Je me prépare aux entretiens d'embauche (simulation d'entretien, CV, lettre de motivation)

Je bénéficie d'informations pour mes transports, me loger, ma santé, mon budget...

Vous êtes une entreprise, la Mission Locale vous propose :

une aide pour vos recrutements (définition du profil de poste, présentation de CV, ...)

une information sur les contrats et les mesures d'aide à l'embauche

Prenez un rendez-vous* au : 0254771487

du lundi au vendredi : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h30

71 faubourg Chartrain - 41100 VENDOME

*Sur Vendôme, St Amand Longpré, Fréteval, Montoire sur le Loir, Mondoubleau, Savigny sur Bray



Vous êtes **en activité professionnelle, demandeur d'emploi ou bénévole**, Vous pouvez faire reconnaître vos **expériences** professionnelles et obtenir un **diplôme !**

La VAE est un droit individuel à faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification d'une branche professionnelle.

- Pas de limite d'âge
- Expérience de 1 an minimum

Le Point Information Conseil (PIC)

Vous informe sur la VAE
Vous aide à :
Analyser la pertinence de la démarche au regard de votre projet professionnel et/ou personnel.
Identifier les diplômes, titres, certificats appropriés en fonction des principales activités que vous avez exercées.
Vous met en relation avec les organismes valideurs concernés.

Avant de vous engager...

le PIC vous propose :

- Une réunion d'information collective
- Un entretien conseil pour étudier votre situation particulière

Service gratuit

Pour en savoir +

Contactez le **PIC du Vendômois**

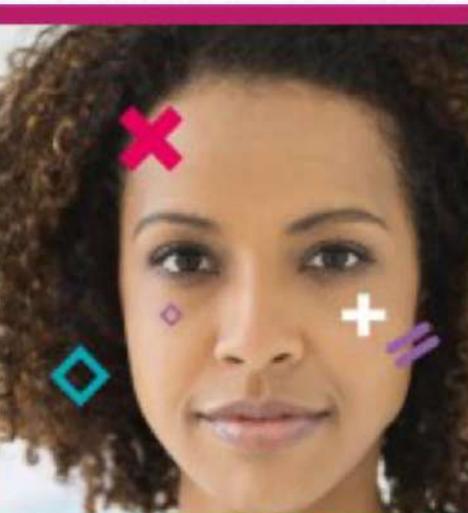
71 faubourg Chartrain

41100 VENDOME

02 54 77 14 87

missionlocale@ml-vendomois.fr

Pour qui ?



**Point Information Conseil
VAE
Validation des Acquis de l'Expérience**



Dom@dom
téléassistance

ma téléassistance de proximité
24h/24 et 7j/7

UNE QUALITÉ DE **SERVICE OPTIMALE**
UNE ÉCOUTE **BIENVEILLANTE ET PERSONNALISÉE**

Abonnement « tout compris » :

- Installation sous 48h (24h en cas d'urgence)
- éligible crédit d'impôt de 50%
- Sans engagement ni frais de dossier
- Dépannage dans les 24h, 7j/7
- Appels réguliers de soutien et de convivialité

02 54 42 54 24

6 rue Louis Bodin 41000 Blois
contact@domadomteleassistance.fr
www.domadomteleassistance.fr



Reconnue d'utilité publique

Dom@dom est un service de la Fondation Partage et Vie.

Carole Renault

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET INFORMATIQUE A DOMICILE

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE :

- DEMARCHES IMPOTS
- CREATION CV
- DEMARCHES CAF
- REDACTION DE COURRIER
- AIDE A LA CREATION D'ESPACE PERSONNEL
POLE EMPLOI, IMPOTS, ETC ...
- AIDE AUX DEMARCHES CARTES GRISES,
PERMIS DE CONDUIRE, PASSEPORT, CARTE
IDENTITE

ASSISTANCE INFORMATIQUE :

- FORMATION WORD
- FORMATION EXCEL
- FORMATION INTERNET
- AIDE AUX COMMANDES SUR INTERNET
- AIDE A LA CREATION D'UNE BOITE MAIL
- UTILISATION FACEBOOK, SKYPE,
SMARTPHONE, TABLETTE



06 49 30 24 32
contact@carolerenault.fr
Siret : 825 120 645 00023
SAP : 825 120 645



ASSOCIATION FESTIVE VILLIERSFAUXOISE

Une année blanche pour l'Association Festive Villiersfauxoise qui a cherché une éclaircie dans cette période tumultueuse.

Nous restons en veille pour proposer des activités dès que les conditions seront favorables.

Merci de votre compréhension, merci de votre aide.

Le conseil d'administration vous souhaite une

Bonne année 2022



ASSOCIATION FONCIERE DE VILLIERSFAUX

Comme chaque année, l'Association Foncière de Villiersfaux a réalisé les travaux d'entretien des fossés effectués par l'entreprise Navarre d'Ambloy pour un montant de 925 €.

L'assurance d'un montant de 120,44 €

Frais de logiciels informatique Modularis pour un montant de 304,54 € ;

Une indemnité de 350 € brut pour la secrétaire Madame Bontemps Estelle pour le travail administratif effectué.

*Les membres du bureau vous présentent leurs vœux les plus sincères,
une bonne année, une bonne santé et de réussite.*

Le Président, Sylvain Calu



Fédération Française d'AéroModélisme

AÉROMODÈLE CLUB DE LA BRISSE

Malgré une année mouvementée pour des raisons sanitaires l'association « Aéromodèle club de la Brisse » résiste et continuera à évoluer.

Parmi nos membres, vous trouverez deux moniteurs titulaires d'une Qualification Fédérale d'Initiateur à l'Aéromodélisme et un juge agréé avion de voltige radiocommandé par ailleurs pilote compétiteur en voltige aérienne, catégorie F3A. tout ce qu'il faut pour vous guider que vous soyez débutant ou pilote confirmé.

L'aménagement du terrain permet à tous les modèles d'avion d'évoluer, nous pouvons accueillir des planeurs jusqu'à 5 mètres d'envergure, l'agrément DGAC nous donne un plafond à 1000 pieds, ce qui est très confortable pour tout type de vol.

Une subvention donnée par la mairie va nous servir pour améliorer l'accueil des modèles thermiques, une table de démarrage est en cours de fabrication. Merci à la commune pour cette contribution.

L'ambition du club est une évolution en nombre de licenciés, ce sport n'attire plus beaucoup les jeunes malheureusement, ils sont pourtant les bienvenus ainsi que leurs parents et grands-parents. Le club possède tout le matériel nécessaire à une initiation.

Le coût de la licence pour 2022, comprenant une assurance, est de 26 € pour les moins de 18 ans et de 70 € pour les personnes majeures.

Pour tout renseignement, merci de contacter le président, Johannès Potschké.

Aéromodèle club de la Brisse, siège social, 6 rue des écoles à Villiersfaux.

Contact : 06 82 75 01 76



EAU ET ASSAINISSEMENT COMPETENCE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES TERRITOIRES VENDOMOIS (CATV)

Le transfert des compétences Eau potable et assainissement collectif a eu lieu au 1er janvier 2020. Depuis, la communauté d'agglomération Territoires vendômois (CATV) a entrepris d'harmoniser le service rendu à l'utilisateur.

Au 1^{er} janvier 2022, un nouveau règlement de service assainissement collectif à l'échelle de la CATV

Durant l'année 2021, la direction des cycles de l'eau (DCE) a travaillé à l'élaboration d'un règlement d'assainissement collectif qui soit commun à l'ensemble des services exploités directement par la CATV. Parmi les points essentiels, les élus de la communauté d'agglomération ont retenu le principe d'instituer un contrôle de conformité des installations et des branchements lors d'une vente immobilière. Cette obligation existe déjà dans les secteurs exploités par un délégataire privé.

Quel est l'intérêt de réaliser un contrôle de conformité ?

Le contrôle de conformité permet de :

- ✓ s'assurer à la source que les pollutions sont bien collectées pour être traitées ;
- ✓ réduire voire éviter les eaux claires dans le système de collecte et de traitement ;
- ✓ caractériser la conformité du bâti au regard des obligations réglementaires en assainissement .

Pourquoi rendre le contrôle de conformité obligatoire ?

Instituer l'enquête de conformité lors d'une vente immobilière permet :

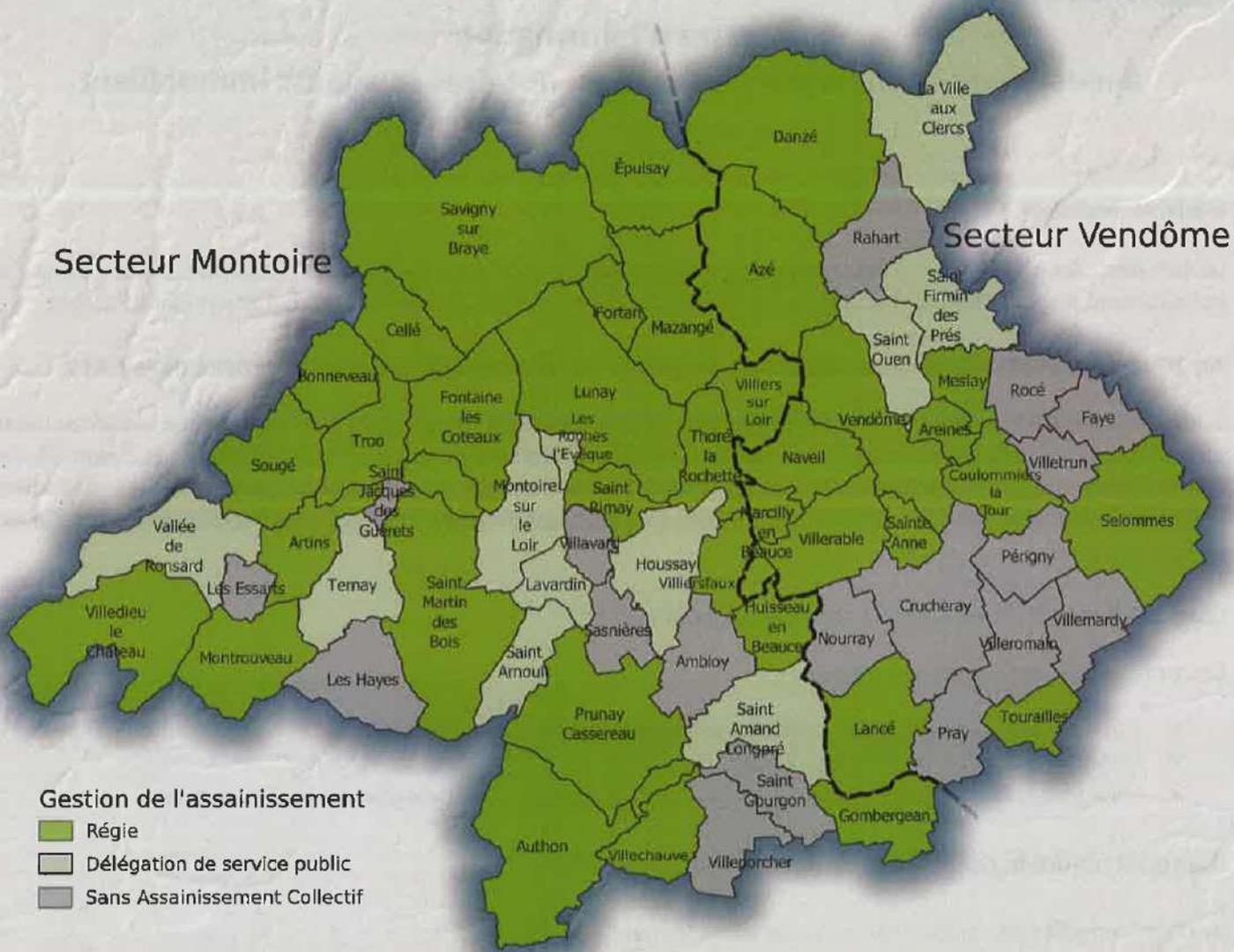
- ✓ d'établir l'équité de traitement de l'ensemble des usagers qu'ils soient desservis en assainissement collectif ou en assainissement non collectif ;
- ✓ de sécuriser une transaction immobilière et de valoriser le patrimoine bâti ;
- ✓ de protéger les milieux aquatiques en maîtrisant les rejets qui y arrivent ;
- ✓ de s'assurer de l'efficacité de la politique publique d'assainissement et de l'argent investi.

Quels tarifs pour 2022 ?

Les élus ont voté un tarif identique pour tout contrôle de conformité lors d'une vente immobilière, que le bâti relève de l'assainissement collectif ou non collectif, à savoir **131,82 euros HT soit 145 euros TTC**. Dans le cas d'une délégation de service public, le tarif est fonction de chaque contrat. Vous trouverez ci-joint les modalités pratiques pour la réalisation de ces contrôles.



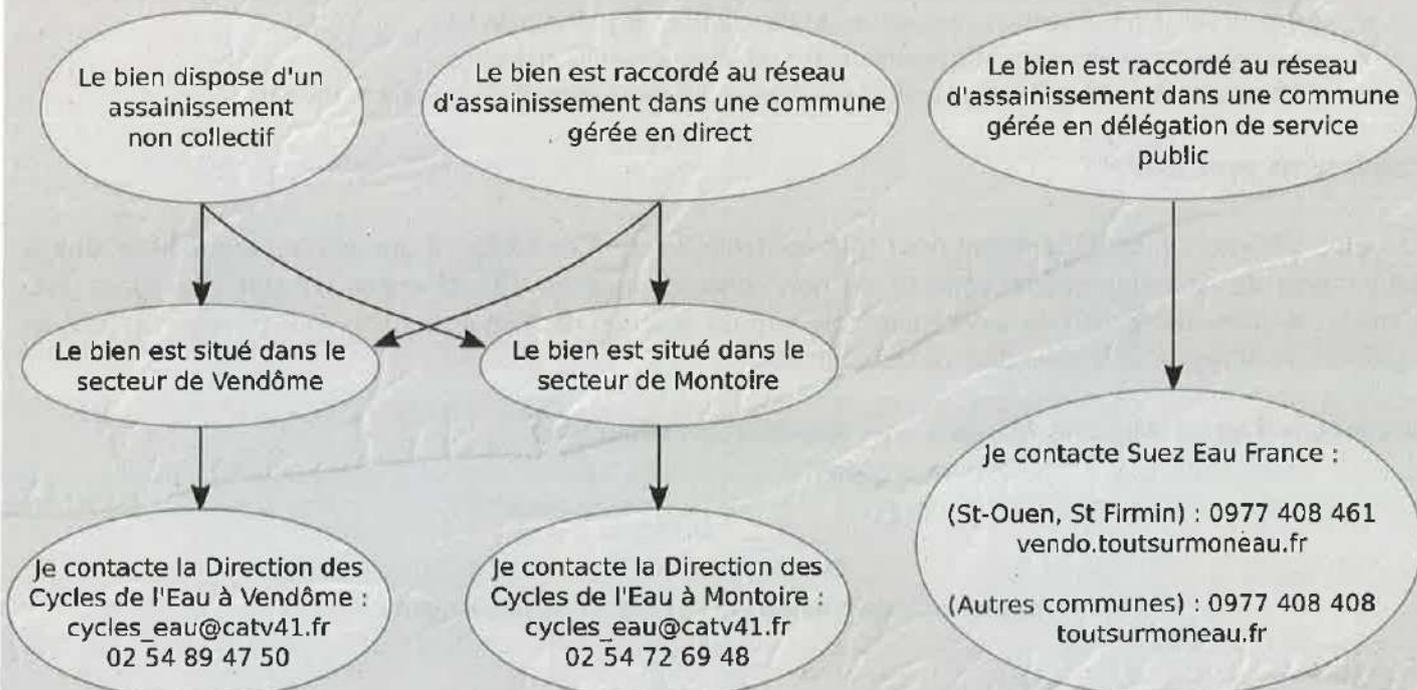
Contrôles d'assainissement collectif et non collectif



Gestion de l'assainissement

- Régie
- Délégation de service public
- Sans Assainissement Collectif

Pour un contrôle lié à une vente immobilière :



0 5 10 km



URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, déposez en ligne et suivez vos demandes d'urbanisme

La ville de Vendôme, et 42 autres communes de la CATV Areines, Artins, Authon, Azé, Bonneveau, Cellé, Coulommiers-la-Tour, Danzé, Epuisay, Fontaine-les-Coteaux, Gombergean, Houssay, Huisseau-en-Beauce, la Ville-aux-Clercs, Les roches L'eVêque, Lunay, Marcilly-en-Beauce, Mazangé, Meslay, Montoire-sur-le-Loir, Naveil, Prunay-Cassereau, Rahart, Saint-Amand-Longpré, Saint-Arnoult, Sainte-Anne, Saint-Firmin-des-Près, Saint-Martin-des-Bois, Saint-Ouen, Sasnières, Savigny-sur-Braye, Selommes, Sougé, ternay, Thoré-la-Rochette, Trôo, Vallée-de-Ronsard, Villavard, Villerable, Villedieu-le-Château, **Villiersfaux**, Villiers-sur-Loir pourront réceptionner des dossiers d'autorisation d'urbanisme en version numérique grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Ce service gratuit est ouvert aux particuliers et professionnels.

Ce dispositif vous permettra de formuler votre demande en ligne et de télécharger les pièces justificatives à chaque étape du dossier. Pour cela, vous devrez :

- Créer un compte,
- Choisir quel type de dossier vous souhaitez déposer (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration d'intention d'aliéner),
- Sélectionner la commune sur laquelle se situe votre projet,
- Remplir le Cerfa correspondant à votre demande en joignant toutes les pièces obligatoires,
- Valider le dépôt de votre dossier, une fois que le formulaire de demande est renseigné et que toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier sont jointes.

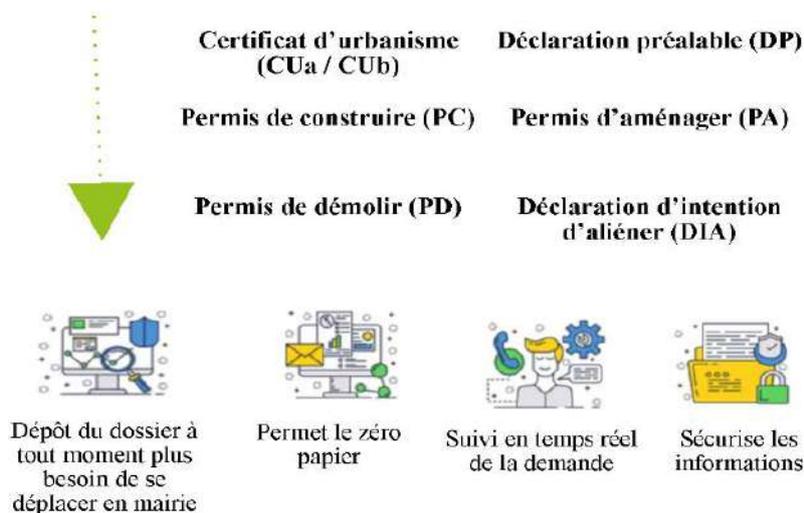
Après enregistrement de votre demande sur le Guichet Numérique, vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique sera la preuve de la création de votre dossier.

La commune où se dérouleront les travaux sera alors informée du dépôt d'un dossier et vous délivrera un numéro d'enregistrement qui vous sera communiqué par mail.

Il sera toujours possible de déposer en format papier les dossiers en mairie.

En cas de problème technique uniquement, vous pourrez faire une demande à l'adresse suivante : gnauc@catv.fr

Rendez-vous sur le site de la commune : villiersfaux.fr ou de la CATV



Un service près de chez vous

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le 1er réseau national associatif de service à la personne.

Proche de ses clients, elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.



Des valeurs,

La personne dans la globalité, est au centre de notre action fondée sur le **RESPECT** de la personne, l'**UNIVERSALITE**, la **SOLIDARITE**, la **PROXIMITE** et la **RECIPROCITE**.

© Marc Moitessier



4 pôles de services

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

Des services spécialisés pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation : aide à la toilette, courses, soins, transport accompagné...

ENFANCE ET PARENTALITÉ

Des solutions de garde d'enfants à domicile, un soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie et une action socio-éducative (TISF)

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Accompagnement à domicile pour personnes en situation de handicap

ENTRETIEN DE LA MAISON

Entretien du logement, entretien du linge, petits travaux de bricolage et de jardinage

Rejoignez l'ADMR

Choisissez un **JOB** qui a du sens, devenez **aides à domicile, aides soignants**

L'ADMR recrute en permanence.

Envoi des candidatures à : iepostule@fede41.admr.org

Choisissez une mission qui a du cœur et devenez **bénévoles**

L'originalité de l'ADMR repose sur la coopération entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole est ancré dans la vie locale. Il effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, et participe à la gestion de l'association locale ADMR. Il détecte les besoins pouvant émerger autour de lui : c'est l'intelligence sociale.

Rejoignez l'équipe locale, en nous contactant au **02 54 23 54 00**



© Marc Moitessier

Association locale ADMR du Vendômois

MAISON DES SERVICES
7, avenue Gérard Yvon
41100 VENDOME

Vie quotidienne

02 54 23 54 00

ms-vendome@fede41.admr.org

EMA (Equipe Mobile Alzheimer) Nord

02 54 23 54 06

ema-nlc@fede41.admr.org



Solutions
de téléassistance
n°1 en France



Activ'zen
pour être autonome
mais jamais seul



Activ'mobil
pour profiter de sa liberté
en toute sécurité

Complétez nos offres avec des options sur-mesure



Option Sérénité

Un détecteur automatique de chute brutale en lien avec notre centrale d'écoute.



Coffre à clé sécurisé

Vos clés accessibles et en toute sécurité.

Option Convivialité

Des opérateurs vous écoutent et vous proposent un soutien psychologique.

Option Sécurité

Un détecteur de fumée directement relié à notre centrale d'écoute.

Des aides financières sont possibles, des caisses de retraite, du Conseil départemental (APA), de communes conventionnées et de partenariats Présence Verte, renseignement auprès de :

Présence Verte Touraine
19 avenue de Vendôme - 41000 BLOIS
02 54 44 87 26

MAIRIE DE VILLIERSFAUX

1 RUE DE LA BASSE COUR

41100 VILLIERSFAUX

Tél. 02.54.77.18.41

e-mail : mairievilliersfaux@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE MAIRIE

MARDI DE 9 H 30 A 12 H

ET DE 14 H A 19 H

VENDREDI DE 9 H 30 A 12 H

Si vous désirez rencontrer Madame le Maire,
un adjoint ou tout autre élu

Prendre contact avec le secrétariat de mairie
afin de fixer un rendez-vous



Plaque de cocher restaurée se trouvant rue de la Brisse